

Coubron, le 27 mai 2021



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 mai.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic TORO, Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France et Vice-Président de Grand Paris Grand Est.

La séance est ouverte à 9h40.

En application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, et du décret n°2021-123 du 5 février 2021 modifiant le décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, **jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire « les organes délibérants des collectivités territoriales (...) ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. (...) Dans tous les cas, un membre de ces organes peut être porteur de deux pouvoirs »**

Etaient présents :

Ludovic TORO, Maire,
Claude SPIQUEL, Sébastien GASPARD, Patricia ROBIDA, Jean-Louis ALEXANDRE, Jean-Yves CONNAN, Maires Adjoints,
Patrick VERGE, Pascal COMMEAUX, Willy KLEIN, Conseillers Municipaux Délégués,
Martine BOUVET, Maryse FLECHE, Joël LEFEVRE, Sandrine STENECK, Benjamin TOUITOU, Francis NGASSI TAGA, Jean-Claude MATHIAS, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés :

Evelyne GUERIN donne pouvoir à Patricia ROBIDA
Mélanie LE SAUTER donne pouvoir à Sébastien GASPARD
Céline RUVA donne pouvoir à Jean-Yves CONNAN
Pascale COLTIER donne pouvoir à Patricia ROBIDA
Jacques PLAISANT donne pouvoir à Ludovic TORO
Carine MARY donne pouvoir à Claude SPIQUEL
Manon HELARY donne pouvoir à Ludovic TORO
Céline KONIGSBAUER donne pouvoir à Pascal COMMEAUX
Kenza LHAMZI donne pouvoir à Céline RUVA
Roselyne BRUNON donne pouvoir à Jean-Claude MATHIAS

Absent excusé non représenté :

Alain PAPIN

ORDRE DU JOUR :

I/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée désigne Claude SPIQUEL.

II/ APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Pas d'observation, approbation à l'unanimité.

III/ NOTICES – PROJETS DE DELIBERATION

IV/ DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil municipal prend acte.

1/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX EN MAIRIE DE COUBRON POUR LA TENUE DE PERMANENCES DE L'ASSOCIATION HORIZON CANCER

RAPPORTEUR : Patricia ROBIDA

Patricia ROBIDA explique la mise à disposition d'une salle pour Horizon Cancer, qui permet un entretien privé le 3^{ème} vendredi de chaque mois.

Elle demande donc l'approbation du Conseil pour le prêt de cette salle.

Ludovic TORO intervient pour souligner le travail remarquable réalisé par cette Association qui intervient à l'Hôpital de Montfermeil.

PAS D'OBSERVATION

VOTE

Pour : **26 (à l'unanimité)**

Contre : 0

Abstention : 0

2/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Sébastien GASPARD

Sébastien GASPARD informe qu'il s'agit de procéder à l'ajustement du tableau des effectifs de la Collectivité.

Il précise qu'il s'agit soit de départs d'agents, soit de postes qui avaient été ouverts à l'occasion de Conseils précédents dans le cadre de process de recrutement mais qui finalement n'ont pas été pourvus.

Sébastien GASPARD énumère les différents postes à supprimer.

Jean-Claude MATHIAS demande si les effectifs sont restés à égalité et si l'on peut contribuer à faire baisser le chômage en choisissant une personne supplémentaire.

Ludovic TORO répond qu'il a réussi à ne se séparer d'aucun agent depuis 2014, mais que la Mairie n'a pas les moyens de faire des créations de postes ni les moyens de pouvoir « garder » certains agents en termes de niveau de rémunération, considérant ceux pouvant être proposés dans des collectivités de taille plus importante.

Il rappelle que la dotation reçue pour Coubron de l'Etat est la plus faible de la Seine Saint Denis, et qu'il est par conséquent impossible de dégager des marges de manœuvre pour pouvoir recruter davantage.

PAS D'OBSERVATION

VOTE

Pour : **26 (à l'unanimité)**

Contre : 0

Abstention : 0

3/ MODALITES D'INDEMNISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

RAPPORTEUR : Sébastien GASPARD

Sébastien GASPARD informe qu'il est proposé au Conseil Municipal de rapporter les délibérations antérieures en rapport avec les heures supplémentaires et de délibérer sur les modalités de rémunération ou de compensation des heures supplémentaires.

Il précise qu'il s'agit de mettre en conformité le cadre réglementaire présidant à la rémunération de ces heures avec les différents décrets applicables en la matière.

PAS D'OBSERVATION

VOTE :

Pour : **26 (à l'unanimité)**

Contre : 0

Abstention : 0

4/ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RODP ENEDIS 2021)

RAPPORTEUR : Sébastien GASPARD

Sébastien GASPARD indique qu'il s'agit de fixer la redevance pour l'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité, qui est due chaque année aux communes pour

l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique.

Sébastien GASPARD précise qu'il s'agit d'une délibération purement formelle, à caractère administratif et financier. Il s'agit de pouvoir titrer les recettes correspondant à cette redevance d'occupation qui a été fixée à 961 € pour 2021.

PAS D'OBSERVATION

VOTE :

Pour : **26 (à l'unanimité)**

Contre : 0

Abstention : 0

5/ ENGAGEMENT PARTENARIAL TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE COUBRON, LA TRESORERIE DE MONTFERMEIL ET LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL EN RESULTANT

RAPPORTEUR : Sébastien GASPARD

Sébastien GASPARD précise qu'il s'agit d'un point important afin d'engager la ville dans un partenariat tripartite avec la trésorerie de Montfermeil et la Direction Départementale des Finances publiques de la Seine Saint Denis.

Il s'agit de s'inscrire dans un nouveau processus de certification des comptes de la commune, et par ailleurs d'entrée dès 2022 en phase d'expérimentation de la nomenclature M57 qui sera obligatoire en 2023.

Sébastien GASPARD souligne que la Commune de Coubron a obtenu la note de 19,4/20 pour sa gestion comptable, ce qui est la meilleure note donnée en Seine Saint Denis.

Ludovic TORO exprime sa fierté pour cette note et remercie Sébastien GASPARD, le Maire adjoint des Finances, ainsi que son service financier pour sa gestion comptable.

PAS D'OBSERVATION

VOTE

Pour : **26 (à l'unanimité)**

Contre : 0

Abstention : 0

6/ DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE 2021 AJUSTEMENT BUDGETAIRE**RAPPORTEUR : Sébastien GASPARD**

Sébastien GASPARD rappelle que le budget 2021 a été voté lors du précédent Conseil Municipal.

Il précise qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires rendus nécessaires par l'évolution des recettes et des besoins budgétaires depuis le vote.

En effet, quelques recettes supplémentaires sur les taxes locales, les différentes exonérations et des subventions, ainsi que quelques dépenses nouvelles qu'il énumère, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement doivent nécessiter des actualisations des inscriptions budgétaires.

Sébastien GASPARD évoque ainsi, s'agissant des dépenses supplémentaires, la mise en place d'un logiciel au 01/01/2022 pour l'urbanisme, l'achat d'outillages pour la Maison de la Nature, ainsi que l'obligation d'ouvrir une classe supplémentaire à la rentrée et donc l'acquisition de mobiliers et de livres.

Jean-Claude MATHIAS intervient en précisant qu'il s'était abstenu pour le vote du budget, et donc qu'il reste conforme à son opinion en s'abstenant à nouveau pour cette décision modificative.

PAS D'OBSERVATION**VOTE****Pour : 24****Contre : 0**

Abstention : 2 (Madame Roselyne BRUNON et Monsieur Jean-Claude MATHIAS)

7/ CONSTRUCTION D'UN « JEU D'ARC »**AUTORISATION DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE****RAPPORTEUR : Jean-Louis ALEXANDRE**

Jean-Louis ALEXANDRE précise que la Commune a souhaité la construction d'un jeu d'arc de type Beursault, afin de permettre d'exercer le tir à l'arc. A cet effet, il convient donc d'autoriser le Maire à déposer une demande de Permis de Construire.

Il souligne que ce sport est très attendu sur la commune.

Ludovic TORO intervient en rendant hommage à Monsieur MUSARD, l'ancien Président de l'Association, récemment décédé.

Monsieur le Maire précise également que la Région a subventionné à hauteur de 50% ce projet.

PAS D'OBSERVATION

VOTE :Pour : **26 (à l'unanimité)**

Contre : 0

Abstention : 0

**8/ AVIS SUR LE PROJET DE CLASSEMENT EN FORET DE PROTECTION
DE LA FORET REGIONALE DE BONDY****RAPPORTEUR : Jean-Louis ALEXANDRE**

Jean-Louis ALEXANDRE précise que cette demande de classement en forêt de protection de la forêt régionale de Bondy fait suite à une réunion qui s'est tenue en 2020.

Jean-Louis ALEXANDRE souligne que le souhait est de classer la forêt de Bondy, mais aussi le Bois de la Couronne, et permettre ainsi de préserver encore davantage la nature et l'environnement à Coubron.

PAS D'OBSERVATION**VOTE :**Pour : **26 (à l'unanimité)**

Contre : 0

Abstention : 0

9/ TARIFICATION DU COMMERCE AMBULANT**RAPPORTEUR : Sébastien GASPARD**

Patrick VERGE explique que la tarification appliquée pour les commerçants ambulants n'a jamais véritablement été mise en place car trop élevée (+ 100,00 €).

Il est donc proposé au Conseil de voter de nouveaux tarifs plus adaptés, afin de rendre l'installation de commerçants ambulants sur Coubron plus attractive, et dynamiser ainsi l'offre de ce type de commerce au bénéfice des coubronnois.

Patrick VERGE évoque la création d'un marché à venir.

Jean-Louis ALEXANDRE demande si le tarif s'appliquera aux marchands ambulants que l'on peut rencontrer dans les brocantes.

Patrick VERGE répond par la négative.

Ludovic TORO précise qu'avant de clôturer la séance du Conseil, il a une information à communiquer, à savoir le vote en Conseil de Territoire de la modification du PLU actant notamment le passage d'un certain nombre de parcelles de l'ancienne ZAC Montauban en zone agricole, permettant ainsi leur protection contre l'urbanisation et le passage de 40% à 50% de la surface d'espaces verts devant être conservés à la parcelle pour lutter contre les divisions dans le tissu pavillonnaire.

PAS D'OBSERVATION

VOTE :

Pour : **26 (à l'unanimité)**

Contre : 0

Abstention : 0

DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte qu'il lui est présenté le registre des décisions.

PAS D'OBSERVATION

Monsieur le Maire lève la séance à 10H10.

Le secrétaire de séance

Monsieur Claude SPIQUEL



Le Maire,

Conseiller Régional d'Ile-de-France

Vice-Président de Grand Paris Grand Est

Ludovic TORO

